



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERALE  
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
UNITE DE GESTION DES PASSATIONS DE MARCES

-----

# Avis de Consultation Ouverte

## N° 01-MJ/PRMP/AP.25

02/01/2025

1. Le MINISTÈRE DE LA JUSTICE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivant sous plis fermés pour exécuter : Organisation de reboisement de l'Administration Pénitentiaire. .

Les Fournitures ou Prestations constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à commande conclu à prix unitaire

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : ANDRIANARIVO Tahiriarifara
- Fonction : PRMP
- Adresse :
- E-mail : prmp.minjus.ap@gmail.com
- Bureau : Bâtiment B , Étage : 1er , Porte : 106

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à Ministère de la Justice Faravohitra Antananarivo moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : vingt mille Ariary (Ar 20 000.00)

Le paiement devra être effectué ou son équivalent en monnaie librement convertible auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ImmeublePlan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à Ministère de la Justice Faravohitra Antananarivo , étage: 1er / porte: 106 , au

plus tard le 13/01/2025 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à \_\_\_\_\_, Le 02/01/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics